

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MAI 2016**

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 20

Secrétaire de séance : Mme Annie FERREIRA

Modérateur : M. Jean-Paul DAVID

### **Communications** :

1 – Hommage à Pierre HESLOUIN

#### **Ils nous ont quittés...**

##### **Pierre Heslouin et son fils Quentin**

En présence de ses filles, Julie et Aude à qui j'adresse mes condoléances les plus attristées en leur assurant que j'ai demandé l'inscription des noms de Pierre et Quentin Heslouin sur la plaque du souvenir, érigée au cimetière de Nogent, où sont déjà inscrites les disparues de Charm el-Cheikh le 3 janvier 2004.

Pierre Heslouin, dynamique retraité nogentais de 74 ans figurait parmi les 15 Français disparus à bord du vol Paris - Le Caire de la compagnie EgyptAir le 19 mai 2016. Il était accompagné de son fils Quentin (41 ans) qui vivait à Londres. Père de cinq enfants, nés de son union avec Édith, adjointe au maire puis ancienne conseillère municipale de Nogent décédée l'an passé, il était notamment trésorier de l'association Visemploi 94 et parrainait trois personnes pour leur retour à l'emploi. Pierre et Edith ont consacré des années de leur vie aux activités municipales de Nogent, de 1995 à 2001.

Pierre était toujours actif et dévoué dans la vie associative. *« Il a été à l'initiative de plusieurs événements et actions de promotion de la ville. Il avait notamment relancé les fêtes des dimanches au bord de l'eau. Avec son épouse, ils étaient des personnes connues pour leur gentillesse, leur discrétion et leur bénévolat au service du bien vivre dans la ville »*. La disparition soudaine de Pierre Heslouin et de son fils, un de ses triplés, plonge ses enfants et petits-enfants dans une immense douleur.

Nous partageons leur chagrin en ces moments difficiles tout comme de nombreux Nogentais qui voyait en Pierre *« chaleur, sourire, simplicité, humilité, bonne humeur, générosité, gaité, rondeur, gouaille, amour des autres »*.

## 2 – Mission Locale des Bords de Marne

### 3 - Prestations de gestion du service de restauration pour le groupement de commande composé de la Commune de Nogent-sur-Marne et du CCAS.

Un groupement de commande a été constitué par la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la passation d'un marché de gestion des services de restauration. la commune a été désignée comme coordinateur du groupement.

Deux lots ont été définis:

**Lot 1 : Confection et livraison de repas en liaison froide pour la restauration municipale, scolaire, petite enfance, et ALSH.**

**Lot 2 : Confection et livraison de repas en liaison froide pour le CCAS**

Une consultation a été lancée et les sociétés suivantes ont répondu :

- Pour le Lot 1 : 3 candidats

**ELIOR / SOGERES / QUADRATURE RESTAURATION**

- Pour le Lot 2 : 4 candidats

**ELIOR / SAVEURS ET VIE / SOGERES / QUADRATURE RESTAURATION**

l'analyse des offres et les négociations engagées avec les 2 candidats présélectionnés (ELIOR et SOGERES) ont permis in fine de retenir la proposition d'ELIOR pour les 2 lots.

Au-delà du prix un peu plus intéressant chez ELIOR :

**LOT 1** : proposition sans reprise du personnel à 1 893 116,130 € HT (contre 1 976 424,135 € HT pour la société SOGERES)

**LOT 2**: proposition avec reprise d'un agent de service à 38h : 277 362,00 € TTC (contre 316 215,150 € TTC pour la société SOGERES),

Il est à noter que pour les deux lots, le coût des denrées est plus élevé chez ELIOR que chez SOGERES

La différence s'est également faite sur la politique de lutte contre le gaspillage qui est plus poussée et mieux structurée dans la proposition d'ELIOR, idem pour les animations proposées, et le développement des circuits courts.

## 4 - Projet de construction du Stadium Christian MAUDRY

La Ville a décidé de lancer la construction du Stadium Christian MAUDRY dans le cadre d'une procédure de Conception/Réalisation, du fait des contraintes techniques du site (construction au-dessus du tunnel de l'A86 et voies ferrées à proximité immédiate).

Une consultation pour retenir 5 groupements appelés à travailler sur la conception de ce projet a été lancée en juillet 2015, sur la base d'un programme technique et fonctionnel rédigés par les services techniques de la ville et le concours de la SPL Marne au Bois. Les associations et les clubs concernés avaient été consultés.

Lors de sa séance du 7 juillet 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur la nomination des membres du jury amenés à se prononcer sur la désignation des candidats autorisés à concourir et proposer à la CAO (Commission d'Appels d'Offre) un lauréat.

Dans ce cadre, le jury s'est réuni le 12 octobre 2015 et a sélectionné les 5 groupements suivants :

- Société GTM/ Gaëtan LEPENHUEL
- Société SYLVAMETAL/ Archi 5
- Société LEON GROSSE/ SAM Architecture
- Société DEMATHIEU & BARD/ Gaëtan ENGASSER Architectures
- Société URBAINE DE TRAVAUX/ BVL Architecture.

Le 1<sup>er</sup> mars 2016, ces 5 équipes ont remis leurs projets qui ont été analysés par la Commission Technique en charge des travaux préparatoire du jury d'audition des candidats qui s'est tenu le 11 mai 2016.

A l'issue de l'audition des 5 groupements, le jury, après en avoir délibéré, a proposé de désigner l'équipe constituée de l'entreprise DEMATHIEU & BARD avec le cabinet d'architecture Gaëtan ENGASSER, lauréat du projet.

Ce choix s'est justifié par le strict respect du cahier des charges fonctionnel et plus particulièrement au regard de la performance énergétique proposée (classement EFINERGIE).

Le jury, présidé par Monsieur le Maire, a également considéré que le parti pris architectural proposé s'intégrait harmonieusement à son environnement, en utilisant des matériaux pérennes et qualitatifs (bois et métal).

Le montant des travaux s'élève à 7 590 500 € HT sur un montant global d'opération estimé à 11 052 969 € TTC (coût des travaux, études, contrôles techniques, assurance, démolition du hangar ERVAL, etc...)

Cette proposition a été entérinée par la CAO le 19 mai dernier.

Une mise au point technique du projet est actuellement en cours entre la maîtrise d'œuvre, l'entreprise et la Ville. Le projet définitif sera présenté par Monsieur Gaëtan ENGASSER à l'occasion du Conseil Municipal du 7 juillet prochain.

Après réalisation des études préparatoires indispensables au démarrage des travaux, ces derniers commenceront au mois de janvier 2017 pour s'achever au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

#### 5 – 50<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage entre Nogent sur Marne et Yverdon les Bains

Samedi dernier s'est déroulé le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage entre Nogent sur Marne et Yverdon les Bains notre ville jumelle suisse.

A cette occasion, les délégations de nos villes jumelles, Siegburg, Boleslawiec, Farina et Ferrière avaient répondu favorablement à notre invitation et ont participé à cet anniversaire. La charte de jumelage entre Nogent et Yverdon a été renouvelée devant la Mairie et une plaque commémorative a été dévoilée au Square d'Yverdon.

Ce fut l'occasion pour les maires présents d'exprimer officiellement leur volonté de s'engager mutuellement à maintenir et développer les liens d'amitié et de placer en priorité les habitants au cœur des événements et des échanges entre nos villes.

Pour développer ces liens avec les habitants, le soutien des associations et groupes de personnes est indispensable. Je remercie les associations déjà constituées comme Amitiés Internationales, Aspapi pour nos amis italiens, Figueira da Foz pour nos amis portugais, les Germanogentais pour nos amis allemands pour leur participation.

En complément, nous souhaitons créer un groupe de nogentais intéressés par la Pologne et la Suisse afin de constituer ce réseau d'amis du Jumelage nécessaire à entretenir de bonnes relations entre nos villes. Bien entendu, les associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisir comme le Quadrille de Nogent ou le Club Beauté Plaisance pour les Seniors, sont et seront au coeur des actions concernant les jumelages.

Notre souhait d'élargir également le Jumelage aux élus s'est concrétisé par une réunion de travail à laquelle participaient toutes les délégations de nos villes jumelles. Ce fut l'occasion pour 35 personnes de se présenter, de se connaître et d'échanger dans un climat détendu et convivial.

Je remercie à cette occasion mes collègues du conseil municipal de leur participation active à cette réunion et à leur présence durant ces 3 journées, très riche en échanges où beaucoup d'idées, de projets, de pôles d'intérêt ont été partagés.

A nous de mettre ces projets en perspective en constituant un calendrier sur 3 ans nous permettant de programmer sereinement les échanges et événements concernant les jumelages.

La réussite de cet événement est du également à la compétence de nos services municipaux, jumelage et communication, services techniques, services culturels, que je remercie.

Un remerciement particulier à la prestation effectuée par nos jeunes du Jazz Band du Conservatoire le Samedi matin. Danse et musique sont essentielles pour que nos relations se développent dans un environnement festif et convivial.

Durant ces 3 jours nous avons particulièrement apprécié que nos amis d'Yverdon aient pu échanger, dialoguer non seulement avec nous-mêmes mais aussi avec nos amis allemands, polonais et italiens dans un climat d'amitié.

C'est ainsi que nous pouvons et pourrons concrètement contribuer à faire vivre, à notre modeste échelle, notre chère Europe.

### **16/55 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 6 pouvoirs M. le Maire ayant quitté la salle (Ensemble aimons notre ville), 5 voix contre dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent, Progrès et Solidarité pour Nogent),

Adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2014	Affectation du résultat	Résultats Exercice 2015	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2015
Investissement	-5 559 352,82		4 543 332,28	-1 016 020,54
Fonctionnement	9 017 386,97	6 196 379,61	2 486 633,98	5 307 641,34
<b>TOTAL</b>	<b>3 458 034,15</b>	<b>6 196 379,61</b>	<b>7 029 966,26</b>	<b>4 291 620,81</b>

**16/56 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 6 pouvoirs M. le Maire ayant quitté la salle (Ensemble aimons notre ville), 5 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent, Progrès et Solidarité pour Nogent),

Adopte le Compte Administratif du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2014	Part affectée à l'investissement	Résultats Exercice 2015	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2015
Investissement	195 727,24		347 833,27	543 560,51
Fonctionnement	76 719,09		32 806,73	109 525,82
<b>TOTAL</b>	<b>272 446,33</b>		<b>380 640,00</b>	<b>653 086,33</b>

**16/57 AFFECTATION DES RESULTATS – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 – BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 7 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Progrès et Solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2015 du Budget Principal et du Budget Annexe des Parkings comme suit :

1) Budget Principal

- Résultat d'investissement : - 1 016 020,54 €
- Résultat de fonctionnement : + 5 307 641,34 €

Constate l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement – Budget Général - après prélèvement en affectation au compte 1068, écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 1068 – Affectation en réserve	: 1 976 009,13 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	: 3 331 632,22 €
Compte 001 - Déficit d'investissement reporté	: - 1 016 020,54 €

**16/58 AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015- BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 7 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Progrès et Solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2015 du Budget Principal et du Budget Annexe des Parkings comme suit :

- Budget Annexe des Parkings
- Résultat d'investissement : + 543 560,51 €
- Résultat de fonctionnement : + 109 525,82 €

Constate l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement – Budget Annexe des Parkings - écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 001 – Excédent d'investissement reporté	: + 543 560,51 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	: + 109 525,82 €

---

### **16/59 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015 – BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Général – de Mme la Trésorière Principale pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

---

### **16/60 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015- BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Annexe des Parkings – présenté par Mme la Trésorière Principale pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

---

### **16/61 REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX GAZ**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide l'institution de la redevance pour occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution et de transport de gaz.

Fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux maximum soit 0,35 € par mètre linéaire déclaré.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les factures et tout acte nécessaire à son exécution.

---

### **16/62 SOUMISSION DES DIVISIONS FONCIERES AU REGIME DE LA DECLARATION PREALABLE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de subordonner au régime de la déclaration préalable l'ensemble des divisions de propriété foncière comprise dans les zones patrimoniales du règlement (UP, UPr, UPRv, UPb, UPrm et UPv) dans le périmètre de protection des Monuments Historiques ainsi que sur les parcelles supportant des bâtis remarquables.

Décide d'adresser une copie de la présente délibération : au Conseil supérieur du notariat,

- à la Chambre départementale des notaires du Val de Marne,
  - aux Barreaux constitués auprès des cours d'appel de Paris et de Versailles
  - aux Barreaux constitués auprès de Paris et du Tribunal Administratif de Melun
  - aux Greffes des mêmes tribunaux.
-

### **16/63 MAJORATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Le conseil municipal, par 34 voix pour dont 7 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Alternative pour Nogent Progrès et Solidarité pour Nogent), 1 voix contre (Alternative pour Nogent),

Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement est majoré à 20% dans l'ensemble des zones mentionnées au plan ci-joint.

La délimitation de ces secteurs est reportée dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme.

Sur le reste du territoire, les délibérations 11/171 du 9 Novembre 2011, 14/207 du 28 octobre 2014 et 15/219 du 16 décembre 2015 demeurent en vigueur.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.

### **16/64 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- Un emploi d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Un emploi d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi de rédacteur à temps complet,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet
- Un emploi d'ingénieur territorial à temps complet,
- Deux emplois d'adjoints du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

### **16/65 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUX**

Le conseil municipal, par 32 voix pour dont 7 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Progrès et Solidarité pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux dans la limite du plafond réglementaire, aux taux suivants :

- Maire : 28,50 % de l'IB 1015,
- Adjoints (9) : 24,20 % de l'IB 1015
- Adjoints (2) en charge de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse et des Affaires sociales et logement social : 26,35 % de l'IB 1015,
- Adjoints de quartier (3) : 24,20 % de l'IB 1015,
- Conseillers municipaux délégués (7) : 18,50 % de l'IB 1015,
- Conseillers municipaux avec missions (9) : 5,30 % de l'IB 1015.

Cette enveloppe financière globale s'élève ainsi à 20 862,46 €, soit moins que le maximum mensuel légal fixé à 20 984,18 €. Il est à noter que l'application de la majoration attachée à la qualité de chef-lieu d'arrondissement de la Commune fait passer cette enveloppe à 23 687,71 €.

Décide d'annexer à la présente délibération un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction des élus communaux, conformément à l'article L2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales.

---

#### **16/66 CREATION DE NOUVELLES CONDITIONS TARIFAIRES DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, la création des nouvelles conditions tarifaires suivantes :

- Une pénalité de retard le soir après 19 H, à raison de 10 € par quart d'heure de retard, une tolérance de 10 minutes de retard étant accordée pour le premier quart d'heure.
- Une majoration de tarif en cas d'inscription tardive aux vacances scolaires, soit entre la fin de la période d'inscription et 7 jours avant le premier jour des petites vacances scolaires et 14 jours pour les vacances scolaires d'été, correspondant à 50 % du tarif.

#### **16/67 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires.

---

#### **16/68 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISES (PAI)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le nouveau règlement intérieur relatif aux projets d'accueil individualisés (PAI) qui sera applicable à compter de 31 mai 2016.

---

#### **16/69 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur de la restauration scolaire.

---

#### **16/70 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE, LA FONDATION NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES ET LA SOCIETE HALLUCINE DANS LE CADRE DU CINEMA EN PLEIN AIR DU 24 JUIN 2016**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de s'associer à l'organisation de l'événement cinématographique « Cinéma en plein air ».

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques et la Société Halluciné.



---

**16/71 APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'UNICEF FRANCE DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU TITRE "VILLE AMIE DES ENFANTS" POUR LA PERIODE 2014-2020**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention d'objectifs à passer avec l'UNICEF France dans le cadre du renouvellement du titre de « Ville amie des enfants » pour la période 2014-2020.

Adhère à l'UNICEF France en tant que personne morale, le montant de la cotisation s'élevant à 200 € à partir de l'année de signature de la présente convention et pour la totalité de sa durée.

---

**16/72 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SCENE WATTEAU ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA SOCIETE E.R.D.F.**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de s'associer au concert philharmonique organisé par la société ERDF.

Approuve la convention entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la société ERDF pour la mise à disposition de La Scène Watteau.

---

**16/73 DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SAIEM DE NOGENT-SUR-MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du souhait de Monsieur Jacques J.P MARTIN de démissionner de son poste de Président du Conseil d'Administration de la SAIEM.

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du nouveau Président du Conseil d'Administration.

Décide de désigner le représentant de la Commune de Nogent-sur-Marne au poste de Président Directeur Général du Conseil d'Administration de la SAIEM:

M. Jean-Paul DAVID est désigné pour exercer, au nom de la Commune, les fonctions de Président Directeur Général du Conseil d'Administration de la SAIEM.

---

**16/74 SUBSTITUTION AU SEIN DU SIGEIF DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12 "GRAND ORLY VAL-DE-BIEVRE SEINE AMONT" A LA COMMUNE DE MORANGIS ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "COMMUNAUTE PARIS-SACLAY" A LA COMMUNE D'ORSAY**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte de l'adhésion de l'établissement public territorial 12 «Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

Prend acte de l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour représenter la commune d'Orsay au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

---

**16/75 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 16-89 du 21 mars 2016 : CONVENTION avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94130), pour l'organisation de l'animation pédagogique « *il était une fois l'énergie* » destinée aux enfants de l'école élémentaire Guy Moquet, le 17 mai 2016, le prix de cette prestation étant de 192 € TTC (3 € x 64 enfants).

N° 16-90 du 21 mars 2016 : CONVENTION avec l'association Le Panda roux domiciliée 250 rue Etienne Marcel à Bagnolet (93170) pour l'animation d'un atelier destiné aux enfants de l'école maternelle Léonard de Vinci « *invention d'histoire : création d'un décor* », le 6 mai 2016, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 16-91 du 22 mars 2016 : AVENANT transférant à l'EPT ParisEstMarne&Bois la convention de mise à disposition d'un local commercial situé 2 rue Victor Hugo à Nogent, passée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 avec la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 16-92 du 22 mars 2016 : CONTRAT avec la Compagnie du Lion des Flandres domiciliée 126 rue Charles Dickens à Dunkerque (59240) pour une représentation du spectacle « *les élixirs de Cornélius* » lors de la Fête Médiévale, le prix de cette animation étant de 5 500 €.

N° 16-93 du 22 mars 2016 : CONTRAT avec la mini-ferme de La Hersandière domiciliée à Vieux-Pont (61150) pour une « *présentation des animaux de la ferme* » dans le cadre de la Fête Médiévale, le prix de cette animation étant de 917,46 € TTC.

N° 16-94 du 23 mars 2016 : DÉSIGNATION de Maître Michel Aaron avocat exerçant au sein du cabinet CGCB sis 12 cours Albert 1<sup>er</sup> à Paris (75008), pour représenter la commune dans le cadre d'un contentieux l'opposant à l'occupant d'une parcelle située dans le périmètre de la cité d'affaires Nogent-Baltard, le montant des honoraires étant fixé à 5 000 € HT.

N° 16-95 du 23 mars 2016 : CONTRAT avec la société AFONE MONETICS sise 11 place François Mitterrand à Angers (49055) pour assurer la maintenance technique du matériel monétique installé à la Maison de la Famille, le montant de la redevance annuelle étant fixé à 110,88 € TTC.

N° 16-96 du 24 mars 2016 : CONVENTION avec Mme Sandra Onysko pour une formation sur le thème du contrat de travail, destinée aux assistantes maternelles du Relais d'Assistants Maternelles, le coût de cette formation s'élevant à 210,00 € (durée 3 heures).

N° 16-97 du 24 mars 2016 : LOCATION de la grande salle de la Scène Watteau pour la soirée de clôture de l'opération de prévention drogue-tabac-alcool le 16 juin 2016, le prix de cette mise à disposition étant de 692,30 €.

N° 16-98 du 24 mars 2016 : ANNULÉ

N° 16-99 du 25 mars 2016 : CONTRAT avec l'association « Les anciens m'ont transmis » domiciliée le bois du buchet à Chalmoux (71140), pour l'animation d'ateliers de gravure sur pierre dans le cadre de la Fête Médiévale, le prix de ces prestations étant fixé à 1 200 € TTC.

N° 16-100 du 29 mars 2016 : LOCATION de la Grande Salle de la Scène Watteau les 27 et 28 juin 2016 pour les répétitions et la présentation du spectacle de l'école Leonard de Vinci, le prix de cette mise à disposition étant de 1 384,61 €.

N° 16-101 du 29 mars 2016 : LOCATION de la Grande Salle de la Scène Watteau les 17, 19 et 20 mai 2016 pour les répétitions et la présentation du spectacle de l'école Paul Bert, le prix de cette mise à disposition étant de 2 076,91 €.

N°16-102 du 29 mars 2016 : CONTRAT avec la Compagnie du Lion des Flandres domiciliée 126 rue Charles Dickens à Dunkerque (59240) pour une représentation du spectacle « *Inventorius* » lors de la Fête Médiévale, le coût de cette prestation étant de 5 100 € et RETRAIT de la décision n°16-92.

N° 16-103 du 31 mars 2016 : CONVENTION avec le parc interdépartemental du Tremblay pour une initiation au tir à l'arc de 12 jeunes inscrits au stage multisports proposé par la Ville pendant les vacances de printemps, le coût de cette prestation étant de 36 € TTC.

N° 16-104 du 31 mars 2016 : CONTRAT avec la société CEGEDIM sise 15 rue Paul Dautier à Vélizy-Villacoublay (78457) pour assurer la maintenance du parc informatique des écoles et des clubs de loisirs et découvertes, le coût mensuel de cette prestation étant de 1 382,78 € TTC.

N° 16-105 du 31 mars 2016 : MARCHÉ subséquent passé avec la société AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES sise 9 rue du rivage à Sequedin (59320) pour l'organisation de séjours « été » destinés aux enfants de 6 à 11 ans, arrêté selon les modalités suivantes :

- thème « Grimp Aventures » du 17 juillet au 1<sup>er</sup> août 2016 : 815 € TTC / enfant
- thème « Cap Soleil » du 6 au 19 juillet et du 1<sup>er</sup> au 14 août : 925 € TTC / enfant.

N° 16-106 du 1<sup>er</sup> avril 2016 : CONVENTION avec l'association Vivaldi a dit domiciliée 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance (93360) pour des prestations d'accompagnement musical dans le cadre de la préparation et de la présentation d'un conte musical par les élèves de l'école élémentaire Guy Moquet, moyennant un prix de 2 700 € TTC.

N° 16-107 du 4 avril 2016 : CONVENTION avec l'association Mille et un chemins domiciliée 64 bis rue de Chamilly à Fontaines (71150) pour une représentation du spectacle « *les sacahistoires de Lili Caillou* » devant les enfants de la structure multi-accueil La Farandole, le 4 juin 2016, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC.

N° 16-108 du 4 avril 2016 : CONTRAT avec l'association Sud Jazz Productions domiciliée 9 rue Ferdinand de Lesseps à Canet-en-Roussillon (66140) pour une animation musicale de l'Orchestre Garden Party au port, le 13 juillet 2016 entre 21h et 01h30, le prix de cette prestation étant de 5 027,81 € TTC.

N° 16-109 du 6 avril 2016 : AVENANT à la convention d'occupation précaire passée le 15 février 2012 pour un logement situé 10 bis avenue Victor Hugo à Nogent, fixant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, le montant de la provision pour charges due par l'occupante à 30 € / mois au lieu de 50 €.

N° 16-110 du 7 avril 2016 : DÉFENSE des intérêts de la commune par elle-même dans le cadre d'un contentieux l'opposant à un ancien agent qui conteste un arrêté du 30 juin 2014 lui supprimant le bénéfice de la NBI (nouvelle bonification indiciaire).

N° 16-111 du 8 avril 2016 : AVENANT au contrat de location passé le 14 janvier 2005 pour un logement situé sur l'île des Loups, actant du changement de nom de la locataire.

N° 16-112 du 11 avril 2016 : AVENANT à la convention passée le 4 août 2015 - pour la mise à disposition de la société Cyclorama Events d'un local situé au sein du Centre nautique - actant la nouvelle dénomination de l'occupant, la société « Omasson Patrick Jean-Louis ».

N° 16-113 du 13 avril 2016 : MISE À DISPOSITION le 5 juin 2016 du gymnase Watteau au profit de l'association Karaté Club de Nogent, pour l'organisation d'un stage de body karaté, moyennant le paiement d'une redevance de 40 €.

N° 16-114 du 13 avril 2016 : MISE À DISPOSITION le 25 juin 2016 du gymnase Watteau au profit de l'association Karaté Club de Nogent, pour l'organisation d'un passage de grades, moyennant le paiement d'une redevance de 80 €.

N° 16-115 du 13 avril 2016 : LOCATION de la Grande Salle de la Scène Watteau pour la Soirée des Talents organisée le 11 juin 2016, le prix de cette mise à disposition étant de 814,72 €.

N° 16-116 du 13 avril 2016 : MISE À DISPOSITION du 25 au 29 avril 2016 du gymnase du Centre au profit de l'association Punching Boxe, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 140 €.

N° 16-117 du 14 avril 2016 : CONVENTION avec la société FRISSONS SPORT domiciliée 2 allée Jean Jaurès à Coubron (93470) pour assurer des démonstrations et une initiation aux échasses urbaines à l'occasion de la Fête des Sports Urbains, le prix de ces prestations étant de 828 € TTC.

N° 16-118 du 14 avril 2016 : CONVENTION avec la société M. EMMANUEL MASSABOVA domiciliée 5 rue Saint-Charles à Paris (75015) pour assurer une démonstration de BMX à l'occasion de la Fête des Sports Urbains, le prix de cette prestation étant de 400 € TTC.

N° 16-119 du 14 avril 2016 : CONVENTION avec la société VP Organisation domiciliée 13 rue des Gascoins à Richebourg (78550) pour l'organisation des animations « freestyle airbag BMX, bike park mobile trial et kart » à l'occasion de la Fête des Sports Urbains, le prix de ces prestations étant de 3 180 € TTC.

N° 16-120 du 14 avril 2016 : CONVENTION avec la société CAIRN domiciliée 137 rue des meuniers à Bagneux (92220) pour la location et l'installation d'une structure gonflable à l'occasion de la Fête des Sports Urbains, le prix de cette prestation étant de 636 € TTC.

N° 16-121 du 14 avril 2016 : CONVENTION avec l'auto-entreprise YES WILL QUEN domiciliée 29 rue du 42<sup>ème</sup> de Ligne à Joinville-le-Pont (94340) pour assurer une démonstration et une initiation au basket freestyle à l'occasion de la Fête des Sports Urbains, le prix de ces prestations étant de 300 € TTC.

N° 16-122 du 14 avril 2016 : MISE À DISPOSITION du 25 au 29 avril 2016 du gymnase Marty, au profit de l'association Tennis de Table Nogentais, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 260 €.

N°16-123 du 14 avril 2016 : CONTRAT avec la Société Nautique Vigneux pour l'organisation d'un tournoi de joutes au port de plaisance le 3 juillet 2016, le prix de cette animation étant de 6 000 € TTC.

N° 16-124 du 14 avril 2016 : CONTRAT avec l'association Dekalage Management domiciliée 29 boulevard de la Liberté à Nantes (44100) pour l'organisation de l'animation « *concerto*

*d'angelots* » dans le cadre de la Fête des Jardins, le 25 septembre 2016, le prix de cette prestation étant de 1 000 € TTC.

N° 16-125 du 14 avril 2016 : AVENANT au contrat passé avec la société SILLIKER actant l'augmentation du nombre de contrôles sanitaires à effectuer dans les cantines et les crèches, le coût de ces prestations supplémentaires générant une hausse du montant initial du contrat de 5,12 %.

N° 16-126 du 14 avril 2016 : MISE À DISPOSITION du 25 au 29 avril 2016 du gymnase Gallieni et du stade sous la Lune au profit de l'association Football Club de Nogent, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 112 €.

N° 16-127 du 19 avril 2016 : CONVENTION avec la SA TRALALERE sise 4 rue Braque à Paris (75003) pour l'animation, à l'école Gallieni, d'une rencontre-débat avec les parents sur l'usage des écrans par les enfants, le prix de cette intervention étant de 360 € TTC.

N° 16-128 du 19 avril 2016 : EXTENSION de la régie de recettes installée au pôle jeunesse le 29 mars 2005, au produit de l'encaissement des collations vendues par le Conseil des Jeunes Nogentais à l'occasion des événements municipaux.

N° 16-129 du 19 avril 2016 : LOCATION de la Scène Watteau pour l'organisation, le 6 juin 2016, d'un concert par l'orchestre philharmonique d'E.R.D.F., le coût de cette mise à disposition étant de 692,30 €.

N° 16-130 du 19 avril 2016 : MARCHÉ avec la société SECURITEST CTMMB sise 96 rue des frères Lumière à Neuilly-sur-Marne (93330) pour la réalisation du contrôle technique des véhicules légers et utilitaires de la Ville, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 3 000 € HT.

N° 16-131 du 19 avril 2016 : CONVENTION avec société HOMAIR CAMPINGS VILLAGES pour l'hébergement en mobil-home au camping Paris-Est situé 110 boulevard des Alliés à Champigny-sur-Marne (94500), de 35 intervenants à la Fête Médiévale, le montant de cette prestation (incluant les petits-déjeuners et les dîners) s'élevant à 4 010,80 € TTC.

N° 16-132 du 21 avril 2016 : REMBOURSEMENT par la SMACL de la franchise contractuelle (500 €) dans le cadre d'un sinistre ayant généré, le 7 janvier 2016, des dommages au véhicule Renault Scenic de la Police Municipale.

N° 16-133 du 22 avril 2016 : MARCHÉ avec la société ONDELIA sise 26 bis rue Cécille Dinant à Clamart (92140) pour la fourniture de mobilier urbain, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 85 000 € HT.

N° 16-134 du 26 avril 2016 : LOCATION de la Petite Salle de la Scène Watteau pour l'organisation, par l'atelier chant du pôle jeunesse, d'une soirée « cabaret », le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le prix de cette mise à disposition étant de 122,41 €.

N° 16-135 du 26 avril 2016 : CONTRAT avec l'association Archisucré domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne, pour l'animation d'ateliers de fabrication de maquettes (régate de voiliers) dans le cadre de la manifestation Les Boucles de la Marne, le prix de cette prestation étant de 500 € TTC.

N° 16-136 du 26 avril 2016 : CONTRAT avec Madame Dominique Lecerf pour l'animation d'ateliers « modelage sur le thème des poissons » dans le cadre de la manifestation Les Boucles de la Marne, le prix de cette prestation étant de 1 400 € TTC.

N° 16-137 du 26 avril 2016 : CONTRAT avec la Compagnie du Sauveterre domiciliée Ile des Loups à Nogent-sur-Marne, pour un « concert-animation Guinguette » dans le cadre de la manifestation Les Boucles de la Marne, le prix de cette prestation étant de 2 000 € TTC.

N° 16-138 du 26 avril 2016 : CONTRAT avec M. Louis Pillon domicilié 69 rue de la Fontaine Grelot à Bourg-la-Reine (92340), pour l'organisation d'une exposition de voiliers et d'une exposition de photos et d'objets du canotage et de la voile, dans le cadre de la manifestation Les Boucles de la Marne, la mise à disposition d'un espace au port de plaisance étant consentie à titre gracieux.

N° 16-139 du 26 avril 2016 : CONTRAT avec M. Patrick Moreau domicilié lieu-dit Kerret à Commana (29450) pour l'animation d'ateliers de fabrication de nœuds marins, dans le cadre de la manifestation Les Boucles de la Marne, le prix de cette prestation étant de 400 € TTC.

N° 16-140 du 28 avril 2016 : CONVENTION avec l'association Cercle de Tir du Coudray-Montceaux (91108) pour la mise à disposition de son stand de tir et de divers locaux destinés à accueillir les séances d'entraînement au maniement des armes des agents de la Police Municipale, le coût global de la location, du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 septembre 2017, s'élevant à 3 612 € TTC.

N° 16-141 du 29 avril 2016 : CONVENTION avec l'association Tralalaire domiciliée 14 rue de Strasbourg à Vincennes (94300) pour la présentation d'un spectacle devant les enfants de la crèche Tout en Couleur, le 3 juin 2016, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC.

N° 16-142 du 29 avril 2016 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit au profit de l'association S'team domiciliée 39 avenue de la Belle Gabrielle à Nogent, d'une partie du Stade sous la Lune, les 13 et 20 juin 2016 en soirée, afin d'y organiser des rencontres sportives « fair play ».

N° 16-143 du 29 avril 2016 : CONTRAT avec la société 2M SOLUTIONS sise 4 rue de Charenton à Alfortville (94140), portant sur l'acquisition au prix de 1 800 € TTC d'un photocopieur de marque Canon pour l'école élémentaire Victor Hugo, et sur la maintenance de cet appareil pour un coût copie de 0,0096 € TTC.

N° 16-144 du 29 avril 2016 : CESSION à titre gracieux à la société DV2000 BUREAUTIQUE d'un photocopieur de marque Nashuatec acquis en 2004 et affecté au Secrétariat des élus.

N° 16-145 du 2 mai 2016 : CONVENTION de mise à disposition pour une durée de deux ans de divers locaux d'une superficie de 103 m<sup>2</sup> situés 37 bis rue des Héros Nogentais à Nogent, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 433,33 €.

N° 16-146 du 2 mai 2016 : MODIFICATION de l'arrêté n° 16-90 du 21 mars 2016 afin d'acter le changement de date de la prestation réalisée par l'association le Panda Roux, l'animation pédagogique destinée aux élèves de l'école maternelle Vinci devant se dérouler le 20 mai 2016 et non le 6 mai.

N° 16-147 du 2 mai 2016 : CONVENTION avec la Croix Rouge Française pour une formation aux gestes de premiers secours, destinée à 12 jeunes inscrits au contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) proposé par le service Jeunesse, le coût global de cette prestation étant de 84 €.

N° 16-148 du 3 mai 2016 : CONVENTION avec la société ANIMATIONS LOISIRS France sise 10 rue du chenil à Croissy-Beaubourg (77183) pour la location et l'installation de trois structures gonflables sur les thèmes « mer, monde marin et western », à l'occasion du Festival des enfants organisé le 8 juin 2016, le coût de cette prestation étant de 1 701,06 € TTC.

N° 16-149 du 4 mai 2016 : AVENANT n°1 à la convention passée avec la MJC - pour la mise à disposition des locaux situés 36 boulevard Gallieni- actant la facturation trimestrielle d'une provision pour charges de 3 000 €, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

N° 16-150 du 6 mai 2016 : PASSATION de deux contrats avec l'association Tralalaire domiciliée 14 rue de Strasbourg à Vincennes (94300) pour la présentation de deux spectacles devant les enfants de la crèche Arc en Ciel : « *Bateau sur l'eau* » le 17 juin et « *Àpetits pas dans le neige* » le 15 décembre 2016, le coût global de ces prestations étant de 800 € TTC.

N° 16-151 du 9 mai 2016 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit auprès de la société DV 2000 Bureautique du photocopieur de marque Ricoh Nashuatec affecté à la crèche Tout en Couleur.

N° 16-152 du 9 mai 2016 : MARCHÉ subséquent passé avec la société ROMY sise 7 rue des entrepreneurs à Poitiers (86000) portant sur la fourniture de mobilier de bureau pour un montant de 1 343,80 € TTC.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45**